L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 28 JUILLET 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier : un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors du concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, au DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pouvoir aux besoins pressants du clergé, et de faciliter dans quelque chose l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membre de l'Union.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au dessous du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le lendemain du jour où le presbytère de la paroisse le jugera.

Le Révd Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes portent notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage aussi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de.

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE. ET DE

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Billet entier, $5 ; Fractions--Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées que au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivement, en donnant ses adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Denis vs. Adolph Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,573—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure de Upper City Park et les rues Calhoun, Magazine et Constance, et connu comme l'îlet numéro vingt-huit de Burthiville. Le dit lot est désigné par le numéro sept, sur un plan de cet îlet principal vingt-huit, dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel Parchfeld, passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 23 août 1881, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces sur lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer les frais judiciaires, au plaignant, la somme de cent quarante trois 75/100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, étant pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous les frais de l'affaire et de la vente, et toutes les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différentes billets à ordre datés du 22 octobre 1884, tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante-trois 75/100 piastres et payables respectivement à douze et vingt-quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en conséquence avec la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 24 octobre 1884. L'acquéreur devra prendre pleinement toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, non aliénado, et payera 5 pour cent d'intérêt par an sur le montant du prix de vente.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'adjudication ne suffirait pas à couvrir les susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant mentionné dite et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dite, sera payé au comptant comme il est mentionné et les billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3.10.17.24.28

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. H. Walsh vs. Edward Hickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,230.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le jugement rendu dans la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 11,025, en faveur de H. H. Walsh et contre James L. Bradford pour $150 et les frais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur déduira du prix de son adjudication et paiera comptant le montant des frais d'impression, honoraires du shérif, etc., et le montant de la somme (600) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil 15.21.28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Vyne et al.

COUR CIVILE DE DISCRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans la Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro quatre-vingt-douze sur un plan dressé par W. T. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade sur Magazine, sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure soixante-douze pieds six pouces de façade sur Magazine, cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade sur Magazine sur cent vingt quatre pieds de profondeur. Les quatre terrains Nos quatre, cinq et six mesurent chacun, trente trois pieds six pouces de façade sur la ligne de façade sur Magazine sur cent vingt quatre pieds de profondeur et le dit terrain No huit mesure trente cinq pieds dix pouces de façade sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ce qui est numéroté en forme l'encoignure des rues Magazine et Bienville, et le dit lot No un marqué un et deux qui été acquis par le feu B. West à une vente de Shérif de cette paroisse dans l'affaire de Hugh Kelly et Pierre L. Green vs Mme Julien A. Kendall, numéro 20865 du dossier de la 2ne Cour judiciaire de la paroisse Jefferson, le 23me jour de juillet 1870 et 1876 et 1877 ; ladite propriété ayant été acquis par le dit B. J. West, dans un jugement de la ville Jefferson, en date du 19 novembre 1877, rendu par la Cour de district pour cette paroisse en date du 21 juin 1873 dans l'affaire de B. J. West vs Mme E. V. Barnett étant requise de restaurer la dite propriété au dit B. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17.24.31—août 7.14.21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

J. G. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hitemeyer, maintenant Calliope, Tivoli et White, désigné par la lettre "G" sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854.

La première portion de terre mesure trente-quatre pieds de face, plus ou moins, à la rue Hercules, maintenant Remparts, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui divise la dite portion de terre de la propriété adjacente vers la rue Calliope, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre formant l'encoignure des rues White et Clio et mesure soixante-trois pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la rue ou Clio, sur une profondeur à partir de la rue White de quatre-vingt-treize pieds et quatre lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds cinquante pieds de long le dit lot de la portion de terre premièrement décrite.

Les deux dites portions de terre formant une partie d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Carl Kohn, par acte pardevant L. G. Marie, notaire en cette ville, le 23 juin 1853 la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, conformément à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. Gubernator de John O. Terry, conformément à un acte pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 28 décembre 1878, enregistré au bureau de transfert, livre 109, fol. 840, signé que l'usage d'une portion de terre sur laquelle l'ouverture de la rue White est projetée jusqu'à ce qu'elle soit ouverte par les autorités de ville des rues Clio et Calliope.

Etant la même propriété acquise par John O. Terry & Sons de John L. Gubernator, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 2 mai 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 142, folio 200 et 201.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 août 4 11 18 25

A. A. Ker & J. Duvigneaud, Peter Gallagher subrogé contre M. et Mme John Kopman.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 4,504.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communement connue comme Greenville et dans l'îlet No 56 bornant à la ligne de la propriété Eguchar de Cicré, maintenant comme comme City Park, et les rues Walnut, Félicien et Louisa, nommément au plan officiel du dit Jacques Bouisson Greenville fait par Benjamin Boisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. T. Lewis, aux émoluments notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné du côté du nord par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel ou les dit de terre forme une partie du carré ou lot de terre acquis par le défendeur de Frank Hebert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hewitt, notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 août 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du réquisitoire des parties intéressées dans la propriété ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St-Philippe, mesurant 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Tonti et Iberville, mesurant 23 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les droits de vente.

12 juil—12.18.25—1.8.15 août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elizabeth Mine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,979—Division B. Attendu que Mark Mine, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Elizabeth Mine, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

26juil—26.30—1août

Succession de Mark Mine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,980—Division E. Attendu que Mark Mine, jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mark Mine, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

26 juil—26.30—août 4

Succession de Henry Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14 139—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte final présenté par Mme Melissa Wilkins, veuve de Henry Lehmann, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

25 juil—25.29—2août

Succession de Mme Charles J. Carrière

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 6 187. Division C.—Attendu que Emile Duchs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louis Carrière, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J MCGEEHAN, Greffier.

24 juil—24.28—août 2

Succession de Jacob Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,947—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte présenté par F. S. Witz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19 juil—19 23 28

Succession de Wm P. Converse Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 401—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte présenté par Edward W. Converse Jr. décédé, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19 juil—19.23.28

Succession de François Lange Crois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14 941—Division C. Attendu que F. S. Witz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lange Crois décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19juil—19 23 28

Succession de Joseph West.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14 745—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe pour lesquelles le compte final présenté par Robert McMillan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19 juil—19 23 28

Succession de Mme Christina Mary

Spaeth, épouse de George Binder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,913—Division—Attendu que F. S. Witz Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

19juillet—19.23.28

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John Q. Flynn } No 14,956.
Ses créanciers. } Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire John Q. Flynn soit convoquée pardevant F. J. Blanchard, notaire en cette ville le 25e jour d'août 1885, à 11 heures a. m., pour considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire afin d'obtenir un délai de trois pendant ce temps toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit John Q. Flynn, soient suspendues, et que le dit John Q. Flynn soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1885.

HENRY L. LAZARUS,
(Signé)
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 juil—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

J. H. H. Hedges } No 14,781.
Ses créanciers. } Division D.

ORDRE DE COUR.—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. H. Hedges soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 28me jour de juillet 1885, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred. D. King, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1885.

Signé, M. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 juin—3(an30)

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Avis aux laitiers et jardiniers.

Deux magnifiques îlets de terre, installés en vacherie et jardin potager, près de la station des chars de la rue Pologne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 août 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles.

Un magnifique îlet de terre, borné par les rues St. Claude, Marais, Pologne et Kentucky, mesurant 237 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Pologne, la même façade à la rue Kentucky, 207 pieds 3 pouces 5 lignes de face aux rues St. Claude et Marais ; ensemble une magnifique étable à vaches, pouvant contenir 50 têtes d'animaux, une maison de résidence de trois chambres avec galerie sur la façade et le côté, une autre petite bâtisse en bois, hangar, etc.

Le tout couvert en ardoises, deux citernes, toute et un grand jardin potager.

Un autre îlet de terre, installé en jardin occupé en pleur, renfermé par les rues Urquhart, Villeré, Kentucky et Maffitte, se composant de 21 lots et mesurant ensemble 341 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Kentucky, 341 pieds 7 pouces 1 ligne, sur la ligne opposée, et attenant à la propriété de M. Wendling Doll, 220 pieds 8 pouces de face à la rue Urquhart et 230 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Villeré.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un quart en davantage comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente, pardevant John R. Légier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acheteurs.

24 juil—

Cottage sur la Promenade Carondelet, No. 133.

Maison haute en briques rue Robertson, No. 230.

Petite bâtisse en bois rue Orléans, No. 319.

Succession de Joseph Lagarde et épouse.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 août 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 juillet 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, les propriétés suivantes :

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans l'îlet compris entre les rues St Pierre, Claiborne, Derbigny et la Promenade Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds pouces de largeur sur la ligne du fond, 72 pieds 9 pouces 5 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations en briques qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet renfermé par les rues Robertson, Villeré, Ursulines et St-Philippe, mesurant 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson, sur 76 pieds de profondeur.

3° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville et Iberville, mesurant 23 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les droits de vente.

12 juil—12,18,25—1,8,15 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."

Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.

Résidence en Briques à Etage, rue Annonciation No. 104.

Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.

Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 187, faisant face à la Place d'Armes.

Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.

Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, en date du 22 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir :

Premier District.

1° **Un certain lot de terre**, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant environ 48 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces de la rue Bienville à la rue Conti.

Ensemble une maison double en briques à deux étages Nos 292 et 294 rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberty.

Le terrain est composé de deux lots désignés par les lettres A et B, qui ensemble ont mesuré ensemble 48 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue South Poydras, 48 pieds 5 pouces dans le fond, sur une profondeur de 155 pieds 6 pouces 2 lignes sur côté vers la rue Liberty et 149 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot C. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant. La vente fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente et soumettra le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885.

4° **Le certain lot de terre** situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude, désigné par le No 11 sur un plan officiel, dressé par Louis H. Pilié en date du 19 juin 1885. Le quel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue St Claude, 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée vers la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste Anne, de la sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot B et la plus rapprochée de la rue des Remparts et 66 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne de fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant galerie sur la façade, galerie sur le côté avec escalier de service, entrée avec salon, chambre à coucher à côté, salon à manger, cuisine, office, deux belles chambres à coucher, chambre à bain et antichambre, gaz dans la maison, bains à la chaudière, marbre blanc dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente. Cuisine en briques couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet, une autre bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc., etc.

Aussi, un joli jardin d'agrément.

2° **Un certain lot de terre**, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St Claude désigné sur le plan officiel du dit Louis H. Pilié, sous le No 12 ; ce lot de terre mesure 43 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A ; de la, 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle à la rue Ste-Anne, de la sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A ; 66 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot B et la plus rapprochée de la rue des Remparts de la 1 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de la sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 29 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres [illegible] briques, citerne, hangar, etc., etc., [illegible] brique, etc., etc., tout dans la même.

5° **Un certain lot en portion de terre** situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, St Claude et Remparts, désigné par la lettre C et mesurant 42 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds sur la ligne le divisant du lot B ; 34 pieds 2 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de la sur une autre profondeur de 33 pieds 4